

2021  
2025

PROJET  
D'ÉTABLISSEMENT

# LE PROJET DE PSYCHOLOGIE

## AVANT-PROPOS

L'intervention des psychologues s'inscrit dans l'objectif général que poursuit le projet d'établissement. Elle porte plus spécifiquement sur la reconnaissance et la prise en compte de la dimension psychique dans l'approche de la personne et du groupe.

La situation de la maladie et l'angoisse qui l'accompagne pèsent aussi sur les rapports sociaux des personnes qui ont pour mission de s'en occuper et sur le mode relationnel au sein d'une équipe, d'un établissement. Les psychologues ont un rôle à jouer à cet endroit.

Auprès des patients comme des équipes, leur travail consiste à soutenir une expression et une mise en mots visant à promouvoir l'autonomie de la personnalité et à favoriser l'existence et la continuité d'une structure collective dans l'organisation des soins.

Sollicités au départ pour l'aide au diagnostic, les psychologues ont accompagné l'humanisation des services et le développement des pratiques hors les murs. De par leur position à la charnière du sanitaire et du social, ils s'inscrivent naturellement dans une perspective de santé mentale. De fait, le Centre Médico-Psychologique reste le modèle princeps d'intégration de la psychologie, en tant que discipline, dans les pratiques psychiatriques.

Ce premier Projet de Psychologie reflète l'engagement professionnel des psychologues dans le fonctionnement de l'établissement depuis de longues années. Par l'adaptation de leurs dispositifs d'intervention psychologique, ils ont su accompagner les évolutions de la prise en charge hospitalière et participent à la continuité des soins.

Le déploiement des psychologues dans l'établissement a été largement renforcé au fil des ans et chaque unité de soin, intra ou extrahospitalière, dispose à ce jour d'une quotité de temps dédiée.

## CONTEXTE

Depuis la loi de modernisation du système de santé, en janvier 2016, les établissements ont obligation d'assurer leurs missions « en tenant compte de la singularité

et des aspects psychologiques des personnes », et de se doter d'un Projet de Psychologie occupant une place à part entière au sein du Projet d'Etablissement, en articulation avec le Projet Médico-Soignant, le Projet Social et le projet managérial de l'établissement.

Plus récemment, la loi RIST (2021) précise que le Projet de Psychologie « comporte plusieurs volets relatifs aux activités cliniques des psychologues et à leurs activités de formation et de recherche, ainsi que les modalités de leur organisation dans l'établissement ».

Avant ces lois, la circulaire du 30 avril 2012, relative aux conditions d'exercice des psychologues hospitaliers, proposait d'élaborer un projet de psychologie à partir « d'une structure de représentation de la profession » au sein de chaque établissement.

Dans notre établissement, la forme collégiale a été choisie comme mode d'organisation des psychologues et, depuis septembre 2018, le Collège des Psychologues du CHCC constitue, sur la base d'une élection de représentants par pôle d'activité, cette structure de représentation (note de service n° 2018-028).

Présidé par le Directeur d'Etablissement, par délégation le Directeur des Ressources Humaines, le Collège des Psychologues a pour objectifs de « contribuer, dans le cadre des missions spécifiques aux psychologues :

- À l'élaboration et au suivi du projet de psychologie de l'établissement en lien avec les autres volets du projet d'établissement,
- À l'amélioration des soins psychologiques et de leur organisation, en se fondant notamment sur les principes d'accessibilité et de continuité, en lien avec le projet de psychologie d'établissement ».

## AXES ET PORTÉE DU PROJET DE PSYCHOLOGIE 2021-2025

Ce premier Projet de Psychologie s'appuie sur quatre axes d'intervention suffisamment transversaux pour recouper les différents volets du Projet d'Etablissement. Il n'a pas vocation à être exhaustif quant à l'action des psychologues dans l'établissement mais doit toutefois trouver sa déclinaison au niveau des projets de pôle et de service.

Il vise une amélioration des pratiques du point de vue de l'accueil et de la prise en charge des patients et de leur entourage, de la collaboration entre psychologues et avec les autres professionnels ou partenaires de l'établissement, de la lisibilité et de l'intégration des diverses interventions et compétences psychologiques.

Ses axes sont les suivants :

- Axe 1 : Intervention du psychologue en ambulatoire
- Axe 2 : Aide au diagnostic
- Axe 3 : Analyse des pratiques professionnelles
- Axe 4 : Intervention du psychologue en unité d'hospitalisation (HC, HJ)

Le projet de Psychologie 2021-2025 prend en compte, notamment, les préoccupations exprimées lors d'une rencontre avec les représentants des usagers portant sur :

- La continuité de la prise en charge psychologique du patient afin d'éviter les ruptures du parcours de soin
- La confidentialité des échanges comme condition essentielle à l'investissement de soins psychiques par le patient
- La singularité du lien soignant-soigné et à sa nécessaire élaboration rapportée au contexte de vie et de prise en charge
- L'apport sans équivalent selon ces derniers, de la pluridisciplinarité dans l'offre de soins de l'hôpital public.

## MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PROJET DE PSYCHOLOGIE 2021-2025

En vue de piloter le projet de psychologie, nous avons proposé la constitution d'un groupe de travail associant les représentants élus du Collège des Psychologues, un médecin mandaté par la CME, le Directeur d'Établissement, la Direction des Ressources Humaines, le Responsable du Secrétariat Général ainsi que la Direction des Soins.

L'objectif du premier COPIL a été d'identifier, en collaboration avec les principaux partenaires institutionnels des psychologues, les thématiques ou axes d'intervention à même de donner corps au futur projet de psychologie.

Chaque thématique retenue par le comité de pilotage a été confiée à un sous-groupe de travail composé des psychologues « concernés et/ou intéressés » par le domaine d'intervention, en vue de la rédaction d'une fiche-projet. La composition des sous-groupes de travail a été arrêtée par la DRH en collaboration avec les représentants du Collège des Psychologues.

Le retour des fiches-projet au comité de pilotage était prévu en deux temps : à mi-parcours et à terme pour validation au bout d'un an, avant passage devant les instances, l'échéance de réalisation étant calquée sur celle du futur projet d'établissement.

Dans les faits, une réunion supplémentaire du COPIL a eu lieu en novembre 2022, le projet n'ayant pas été validé en l'état lors de son premier examen en juin 2021. Avant le réexamen du projet par le Directoire, un travail de réécriture a dû être effectué par les Représentants, en lien avec l'ensemble des psychologues de l'établissement.

## AXES DE TRAVAIL DU PROJET DE PSYCHOLOGIE 2021-2025

### AXE N°1 : INTERVENTION DU PSYCHOLOGUE EN AMBULATOIRE

*Clinique psychologique dans le champ de la prévention et soins ambulatoires*

*Lien ville-hôpital*

#### Contexte et enjeux

Le psychologue hospitalier intervient dans l'accueil, l'écoute, l'évaluation et la prise en charge du patient à différents niveaux de son parcours ambulatoire, dans le champ de la prévention comme des soins, du CMP à l'équipe mobile (entretiens cliniques, psychothérapies, thérapies spécifiques, aide au diagnostic).

Dans le contexte de « virage ambulatoire » voulu par les politiques actuelles de santé publique, le psychologue contribue au développement des soins pluridisciplinaires permettant notamment une alternative à l'hospitalisation. Il prend en compte la dimension psychique du sujet en collaboration avec les équipes soignantes.

Au sein des unités de soin ambulatoire, les missions du psychologue sont à la fois cliniques et institutionnelles. Cela nécessite une organisation et un temps alloué à même de garantir la continuité des soins et une approche globale du patient.

Au plan clinique, le psychologue propose des prises en charge individuelles, et concourt aux prises en charge familiales et groupales.

Il dispose de différents outils thérapeutiques et d'approches complémentaires permettant d'adapter les soins aux besoins du patient, en tenant compte de sa singularité et de sa temporalité propre.

Au plan institutionnel, il contribue à la mise en oeuvre des temps de réunions cliniques permettant l'élaboration du projet de soin des patients, afin d'améliorer l'analyse des premières demandes, le travail de lien avec les partenaires internes et externes au CHCC. Ainsi, le psychologue accompagne et soutient dans chaque équipe ambulatoire un travail d'élaboration collective et d'échanges pluridisciplinaires réguliers.

Depuis quelques années, on constate sur le plan national et local un accroissement des demandes de soin dans le champ de la santé mentale. Dans les CMP de psychiatrie générale comme de pédopsychiatrie, cela se traduit par un allongement des délais d'attente, notamment des demandes de prises en charge psychologiques.

Afin de répondre au mieux aux besoins des patients et des équipes de soin, tout en s'adaptant aux spécificités des territoires, une réflexion au niveau de l'organisation et de la coordination des soins ambulatoires doit être menée, afin de garantir un accès au psychologue dans un délai adéquat. Cette réflexion s'inscrit dans l'élaboration d'un projet de psychologie se déclinant au sein de chaque pôle clinique.

## Objectifs

1. Améliorer les conditions de prise en charge psychologique individuelle en ambulatoire
2. Contribuer au développement de l'offre thérapeutique groupale en ambulatoire
3. Améliorer la prise en compte du fonctionnement psychique du patient dans l'évaluation des demandes et la mise en oeuvre de son projet de soin individualisé
4. Contribuer à la continuité des prises en charge psychologiques
5. Décliner la dimension psychologique dans le volet ambulatoire des projets de pôle et de service.

	Objectifs	Mise en oeuvre et suivi
1	Améliorer les conditions de prise en charge psychologique individuelle en ambulatoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser et définir des modalités d'accès direct au psychologue dans les CMP et les équipes mobiles en coordination avec les secrétariats et les équipes d'accueil de première ligne</li> <li>• Réduire les délais de prise en charge psychologique</li> <li>• Développer l'aide au diagnostic en ambulatoire</li> </ul>
2	Contribuer au développement de l'offre thérapeutique groupale en ambulatoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dédier un temps de travail de psychologue dans chaque CATT</li> <li>• Contribuer à la mise en oeuvre, à l'animation et/ou à la régulation de thérapies de groupe avec ou sans médiation</li> <li>• Former et dédier des psychologues à la pratique des thérapies familiales</li> </ul>
3	Améliorer la prise en compte du fonctionnement psychique du patient dans l'évaluation des demandes et la mise en oeuvre de son projet de soin individualisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer une continuité de présence dans les réunions pluridisciplinaires</li> <li>• Animer de façon systématique des temps d'élaboration théorico-clinique dans chaque équipe</li> <li>• Participer aux staffs de pôle et d'unité</li> </ul>
4	Contribuer à la continuité des prises en charge psychologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lien ville-hôpital : identifier les psychologues exerçant dans les CMP/EM (création et actualisation d'un annuaire des psychologues du CHCC)</li> <li>• Assurer une référence psychologique auprès des équipes (CMP/CATT/EM)</li> <li>• Tracer systématiquement l'activité psychologique (DPI)</li> <li>• S'impliquer dans le travail partenarial et de réseau</li> <li>• Participer au groupe de travail sur le déploiement du nouveau logiciel DPI</li> </ul>
5	Décliner la dimension psychologique dans le volet ambulatoire des projets de pôle et de service	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer aux réunions d'élaboration, de rédaction, et au déploiement des projets de pôle et de service</li> <li>• Assurer la continuité de la réflexion sur le Projet de Psychologie au travers des réunions de psychologues de pôle</li> </ul>

## Indicateurs

- **Nombre de patients en liste d'attente psychologue (relevés annuels en lien avec les secrétariats des CMP enfants et adultes, centralisés au niveau des représentants du Collège des Psychologues)**
- **Délais de prise en charge psychologique en CMP (relevés annuels en lien avec les secrétariats des CMP enfants et adultes, centralisés au niveau des représentants du Collège des Psychologues)**
- **Création d'un annuaire des psychologues du CHCC ou actualisation des données de l'annuaire interne existant**

## AXE N°2 – AIDE AU DIAGNOSTIC

### Clinique individuelle psychologique et neuropsychologique

#### Contexte et enjeux

L'aide au diagnostic correspond à un aspect de la collaboration du psychologue avec l'équipe pluridisciplinaire. Le psychologue élabore des hypothèses sur le fonctionnement psychopathologique et/ou cognitif du patient en vue d'une construction du projet de soin, d'un accompagnement ou d'un réajustement thérapeutique. Il contribue ainsi au diagnostic posé par le médecin.

La demande peut provenir des médecins, des équipes pluridisciplinaires, des partenaires (MDPH par exemple), du patient ou de son entourage. Elle peut également émaner d'un questionnement propre au psychologue dans sa prise en charge.

Cette pratique concerne tous les psychologues. Elle est toutefois déployée de manière différente selon la formation et selon le choix des outils de chaque psychologue.

L'utilisation de tests validés est possible mais l'entretien, l'observation clinique, le recueil d'informations auprès de l'équipe, de l'entourage du patient ou de partenaires, contribuent également à l'aide au diagnostic.

De fait, c'est le psychologue qui a la responsabilité d'évaluer la pertinence et les modalités d'un bilan psychologique (anamnèse, tests, analyse, écrit et restitution) en fonction de l'état du patient et des besoins de prise en charge.

Les facteurs qui influent actuellement sur la pratique psychologique d'aide au diagnostic sont :

- Le recours de plus en plus fréquent à l'évaluation psychologique dans les pratiques psychiatriques (multiplication et diversification des demandes)
- L'accélération des rythmes hospitaliers en intra comme en extra : la demande d'éclairage psychologique est toujours à rapporter à son contexte ainsi qu'à la singularité et à la temporalité du patient (la pratique des tests n'est pas compatible avec un état de crise par exemple)
- La baisse de la démographie médicale qui pèse sur le rôle d'investigation clinique du psychologue

#### Objectifs

1. Favoriser la collaboration interdisciplinaire autour de l'évaluation psychologique
2. Permettre le maintien et l'actualisation des connaissances des psychologues sur les outils d'aide au diagnostic
3. Veiller à la dotation et au renouvellement des outils utilisés par les psychologues (matériel de test)
4. Rapporter la place de l'évaluation psychologique au projet d'unité et à ses moyens (spécialités psychologiques et temps dédiés)

	Objectifs	Mise en oeuvre et suivi
1	Favoriser la collaboration interdisciplinaire autour de l'évaluation psychologique	<ul style="list-style-type: none"><li>• Systématiser la participation du psychologue aux réunions cliniques au sein de chaque unité fonctionnelle</li><li>• Optimiser l'information et la collaboration avec les équipes médicales/paramédicales concernant la pertinence de la demande d'évaluation</li><li>• Informer sur la pertinence et le bon usage des outils (spécificité, fiabilité, validité)</li></ul>
2	Permettre le maintien et l'actualisation des connaissances des psychologues sur les outils d'aide au diagnostic	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accéder aux données de la recherche (formations, ressources documentaires numériques, par exemple Cairn...)</li><li>• Établir un plan annuel de formation groupale des psychologues en collaboration avec la DRH</li></ul>
3	Veiller à la dotation et au renouvellement des outils utilisés par les psychologues (matériel de test)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Répertorier les tests disponibles au CHCC</li><li>• Anticiper au niveau budgétaire le renouvellement des tests psychologiques et l'achat de leurs versions actualisées</li></ul>
4	Rapporter la place de l'évaluation psychologique au projet d'unité et à ses moyens (spécialités et temps dédiés)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Contribuer à l'élaboration du projet d'unité ou de filière par le biais du projet de psychologie de pôle</li></ul>

#### Indicateurs

- **Création d'une sous-commission du Collège des Psychologues chargée du recensement des tests psychologiques**
- **Transmission annuelle de l'actualisation des outils à la DRH via la sous-commission dédiée**
- **Accès des psychologues de l'établissement aux ressources documentaires numériques**

## AXE N°3 – ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

*Clinique institutionnelle, dispositifs et modalités d'intervention*

### Contexte et enjeux

Les psychologues sont amenés depuis des années à répondre à des demandes d'APP-supervision-régulation auprès de différents groupes professionnels de l'établissement. Cela correspond à leur mission d'écoute, d'analyse et de prise en compte de la dimension psychique dans la vie d'un groupe de travail ainsi que dans l'implication des professionnels dans la relation de soin.

### Objectifs

1. Améliorer la qualité des prises en charge et l'offre psychologique institutionnelle
2. Préciser les objectifs et la méthode spécifiques à l'analyse des pratiques
3. Favoriser la cohésion d'équipe, la culture du travail en commun et le positionnement professionnel des agents (inscription dans une identité, une distanciation et une autonomie professionnelles)
4. Définir l'APP comme l'une des missions cliniques institutionnelles transversales des psychologues
5. Clarifier les modalités de déploiement des APP et améliorer la lisibilité des actions au sein du CHCC, en tenant compte du Projet Social.

	Objectifs	Mise en oeuvre et suivi
1	Améliorer la qualité des prises en charge et l'offre psychologique institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"><li>• Recenser les besoins et identifier les compétences internes à l'établissement en vue de l'amélioration des pratiques (circuit de la demande, modalités de mise en place, rapport au contexte institutionnel)</li><li>• Poursuivre la démarche de formation collective des psychologues sur ce thème</li></ul>
2	Préciser les objectifs et la méthode spécifiques à l'analyse des pratiques	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rédiger une Charte APP interne au CHCC</li><li>• Se référer à la Charte APP</li></ul>
3	Favoriser la cohésion d'équipe, la culture du travail en commun et le positionnement professionnel des agents (inscription dans une identité, une distanciation et une autonomie professionnelles)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Promouvoir l'analyse de la pratique auprès des équipes</li><li>• Adapter le dispositif en fonction de la demande d'APP et de son contexte institutionnel</li></ul>
4	Définir l'APP comme l'une des missions cliniques institutionnelles transversales des psychologues	<ul style="list-style-type: none"><li>• Identifier le temps de travail déployé pour l'APP par les psychologues</li></ul>
5	Clarifier les modalités de déploiement des APP et améliorer la lisibilité des actions au sein du CHCC, en tenant compte du Projet Social	<ul style="list-style-type: none"><li>• Créer une sous-commission APP au sein du Collège des Psychologues (questionnaire, charte, communication interne)</li></ul>

### Indicateurs

- **Création d'une sous-commission du Collège des Psychologues dédiée à l'analyse des pratiques**
- **Rédaction d'une charte APP par la sous-commission dédiée.**

## AXE N°4 – INTERVENTION DU PSYCHOLOGUE EN UNITÉ D'HOSPITALISATION (HC, HJ)

*Le groupe au-delà de l'individuel ; lisibilité de l'intervention du psychologue ; permanence et/ou continuité de l'intervention psychologique*

### Contexte et enjeux

Dans le cadre de l'hospitalisation du patient, à temps complet ou de jour, le psychologue est à l'interface entre le dedans et le dehors de l'institution. Il prend en compte le patient, le groupe patients, l'équipe soignante ainsi que l'environnement familial et social du patient.

De fait, le psychologue s'inscrit dans la dynamique institutionnelle et participe à la fonction contenante de l'équipe pluridisciplinaire. La singularité de la relation qui se crée entre le psychologue et les patients mais également entre le psychologue et l'équipe, constitue l'un des fondements de son approche.

Le psychologue se préoccupe de l'accueil de la personne dans sa globalité. Il est à l'écoute de l'expression subjective de sa souffrance. Il évalue son fonctionnement psychique afin de contribuer au diagnostic psychopathologique.

L'hospitalisation convoque le groupe comme levier du soin pour des patients en grande souffrance. L'expérience groupale, soignés et soignants, constitue un moyen d'agir sur l'état psychique du patient. Le psychologue prend en compte la dimension psychique propre au groupe. Il s'inscrit dans l'élaboration, l'animation/coanimation et la régulation de groupes thérapeutiques.

Le psychologue participe à la coordination pluriprofessionnelle indispensable à l'élaboration du projet de soin du patient. Ses missions s'inscrivent dans la continuité et la régularité, auprès des patients comme des équipes.

### Objectifs

1. Analyser la situation de soin dans sa globalité : la démarche du psychologue s'enrichit des observations recueillies auprès du patient, de sa famille et de l'équipe soignante
2. Porter un regard sur la vie institutionnelle et jouer un rôle dans l'accompagnement de l'équipe et du groupe soignants-soignés (notion de référence institutionnelle)
3. Contribuer à la fonction thérapeutique du groupe
4. Promouvoir la nécessité des échanges pluridisciplinaires autour de la clinique du patient
5. Systématiser le travail de coordination entre psychologue, médecin et cadre d'unité
6. Rendre plus lisible l'intervention du psychologue au sein de chaque unité.

	Objectifs	Mise en oeuvre et suivi
1	Analyser la situation de soin dans sa globalité : la démarche du psychologue s'enrichit des observations recueillies auprès du patient, de sa famille et de l'équipe soignante	<ul style="list-style-type: none"><li>• Écouter et analyser le discours des différents acteurs de la situation de soin</li><li>• Participer à la coordination des liens internes et externes à l'institution (réseau)</li><li>• Associer si nécessaire l'environnement familial et les proches du patient à la prise en charge</li></ul>
2	Porter un regard sur la vie institutionnelle et jouer un rôle dans l'accompagnement de l'équipe et du groupe soignants-soignés (notion de référence institutionnelle)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Préserver des temps informels dans l'unité</li><li>• Participer à l'ensemble des réunions de l'unité</li><li>• Soutenir la nécessité de penser le groupe</li></ul>
3	Contribuer à la fonction thérapeutique du groupe	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accueillir, structurer et accompagner les dynamiques de groupe (analyse des relations)</li><li>• Collaborer à la mise en place et à l'animation des groupes à médiation thérapeutique</li></ul>
4	Promouvoir la nécessité des échanges pluridisciplinaires autour de la clinique du patient	<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer une continuité de présence dans les réunions cliniques et institutionnelles</li><li>• Collaborer avec le cadre et le médecin référents de l'unité pour la tenue des réunions d'équipe</li><li>• Favoriser une cohérence d'intervention médico-psychologique</li></ul>
5	Systématiser le travail de coordination entre psychologue, médecin et cadre d'unité	<ul style="list-style-type: none"><li>• Soutenir et participer aux staffs d'unité</li></ul>
6	Rendre plus lisible l'intervention du psychologue au sein de chaque unité	<ul style="list-style-type: none"><li>• Collaborer à l'élaboration et à l'actualisation de la fiche de poste psychologue de l'unité</li><li>• Systématiser l'identification des psychologues dans chaque service (signalétique, livret d'accueil, annuaire interne, cartons de rendez-vous)</li></ul>

### Indicateurs

- Existence de synthèses cliniques pluridisciplinaires comme axe d'évaluation du travail clinique interne à chaque unité
- Mention de l'identité du psychologue dans la signalétique de chaque unité.

## PROSPECTIVES

Ces fiches-projet ont vocation à être déclinées dans chaque pôle clinique, sous la forme d'un projet psychologique de pôle.

Les représentants élus du Collège des Psychologues constituent pour ce faire un appui privilégié.

Une concertation sur les pratiques est également souhaitable dans chaque pôle, entre le groupe des psychologues et les responsables de pôles.

Des sous-groupes chargés du suivi et du déploiement du Projet de Psychologie au niveau de l'établissement, au cours des quatre années à venir, seront constitués autour de différentes thématiques (formation des psychologues, achats du matériel psychologique, charte d'Analyse des Pratiques Professionnelles, etc...)

Enfin, un travail de réflexion inter-établissements autour des Projets de Psychologie pourra être initié au niveau régional.

**Élaboré et rédigé par le Collège des Psychologues  
du Centre Hospitalier Camille Claudel, Mai 2023**







Route de Bordeaux  
CS 90025  
16400 LA COURONNE